

AGENCE LUCAS

DEPUIS 1929



TRANSACTIONS - LOCATIONS - GESTION

## BAREME DES HONORAIRES TRANSACTION

**Au 1 AVRIL 2023**

SELON ARRETE DU 29 JUIN 1990

### MAISONS ET APPARTEMENTS

- MOINS DE 175 000 € : FORFAIT DE 8 000 € TTC
- DE 175 001 € A 250 000 € : 4,5 % TTC DU NET VENDEUR
- DE 250 001 € A 600 000 € : 4 %TTC DU NET VENDEUR
- + DE 600 001 € : 3.5 % TTC DU NET VENDEUR

Honoraires à la charge de l'acquéreur (TTC dont TVA 20 % incluse)

### TERRAINS ET IMMEUBLES

- 6 % TTC DU NET VENDEUR

Honoraires à la charge de l'acquéreur (TTC dont TVA 20 % incluse)

## BAREME DES HONORAIRES GESTION

- HONORAIRES DE GESTION : 7 % HT – SOIT 8.37 % TTC DES SOMMES ENCAISSEES
- GARANTIE LOYERS IMPAYES : 2.80 % TTC DES SOMMES ENCAISSEES

## BAREME DES HONORAIRES LOCATION

### - HONORAIRES CHARGE LOCATAIRE :

VISITE, CONSTITUTION DU DOSSIER ET REDACTION DU BAIL :

- ZONE TRES TENDUE 12€TTC/M<sup>2</sup>
- ZONE TENDUE 10€TTC/M<sup>2</sup>
- ZONE NON TENDUE 8€TTC/M<sup>2</sup>

REALISATION DE L'ETAT DES LIEUX PAR L'AGENCE 3€TTC/M<sup>2</sup>

### - HONORAIRES CHARGE PROPRIETAIRE EN GESTION :

VISITE, CONSTITUTION DU DOSSIER ET REDACTION DU BAIL :

- ZONE TRES TENDUE 12€TTC/M<sup>2</sup>
- ZONE TENDUE 10€TTC/M<sup>2</sup>
- ZONE NON TENDUE 8€TTC/M<sup>2</sup>

REALISATION DE L'ETAT DES LIEUX PAR L'AGENCE 3€TTC/M<sup>2</sup>

### - HONORAIRES CHARGE PROPRIETAIRE HORS GESTION :

9.20%TTC DU LOYER ANNUEL HORS CHARGES